

Rapport annuel sur l'état de la France en 2015

Déclaration du groupe de la CFDT

Cette année comme les quatre précédentes, le groupe CFDT s'interroge : faut-il voter ce rapport sur l'état de la France ?

Faut-il le voter parce que le rapporteur, avec un certain succès, et grâce à ses talents diplomatiques, s'est efforcé d'intégrer les préoccupations de la plupart des groupes tout en en gommant les aspérités au risque de taire les dissensus ? Ou ne pas le voter, pour ces mêmes raisons, parce que se contenter d'un consensus à minima, conduit à effleurer les sujets qui fâchent.

Faut-il le voter parce rien de ce qui est écrit ne nous heurte vraiment, parce que nous ne pouvons que partager les préconisations du rapport ? Chacune d'entre elles ou presque serait sans doute votée à la quasi unanimité par notre assemblée. Qui pourrait être contre la réduction des inégalités ? Opposé à un comportement exemplaire des élus ? En désaccord avec l'utilisation de la législation pour lutter contre la pollution ?

Ou faut-il ne pas voter cet avis parce qu'au-delà d'une intention louable, certes généreuse, ses préconisations ne tracent pas vraiment de chemin pour les concrétiser ? Même si nous apprécions les appels à un plus juste partage de la valeur ajoutée entre les salariés et les actionnaires à une réforme de la fiscalité ayant pour objet une plus grande justice sociale ou à l'impérieuse nécessité de fixer un prix au carbone.

Voter ou pas ? Cette question on peut se la poser autrement. Nous l'avons d'ailleurs posée autrement dès 2011. Quel est l'objet de ce rapport ? À quoi peut-il bien servir ? Qui doit s'en charger ? Avec quels moyens ? Ces questions demeurent.

La tentative de 2013 de confier son élaboration à une commission transversale s'appuyant pour la partie analyse économique conjoncturelle sur le concours de l'OFCE, s'est terminée par le fiasco que l'on sait.

Pourtant, le groupe CFDT persiste à penser que l'ambition d'un tel rapport implique un travail concerté émanant de l'ensemble du Conseil et non pas de la seule section économie et finances. Avec ses moyens habituels, une section ne peut prétendre embrasser légitimement l'ensemble des problématiques que nous devons traiter à cette occasion. À défaut, ce rapport se réduit à une compilation d'analyses conjoncturelles déjà connues et nécessairement datées, compte tenu de ses

délais délaboration et à un empilement de considérations variées dont le nombre ne suffit pas à faire oublier le manque d'approfondissement.

À moins que la question ne soit tout simplement de savoir si cette mission du Conseil, en l'état, est toujours pertinente et utile. Ce devra être une des toutes premières interrogations du futur bureau du Conseil.

Ni le rapporteur, ni les membres de la section et encore moins son administration ne peuvent être rendus responsables des tergiversations du bureau en la matière. Alors, finalement, par respect du travail accompli, la CFDT a voté l'avis.